



NEWS mai 2018

Lettre d'information quadrimestrielle

- 1 www.fichepostedetravail.be
- 2 Nouveau site web PI
- 3
- 4 Formation « Prévention et protection au travail »
Concours

Pour la deuxième année consécutive, l'outil de prévention des accidents en ligne PI-A de Prévention et Intérim a fait ses preuves. Avec cet outil, les données sur les accidents de travail de tous les travailleurs temporaires sont collectées et traitées dans un court laps de temps. Pour Prévention et Intérim, cela signifie un énorme gain de temps afin de pouvoir accorder plus d'attention à l'analyse des accidents de travail et de leur impact sur le secteur.

Pour 2017, le taux de fréquence s'élève à 41. L'analyse des données sur les accidents de travail montre que le taux de fréquence fluctue autour de la même valeur depuis 2013. Pour les jobistes étudiants, nous ne voyons pas non plus de différences majeures en 2017. Il y a un taux de fréquence de 17. Plus de 225 millions d'heures de travail intérimaire ont été réalisées l'année dernière. Pour le secteur, cela signifie une croissance de plus de 6%.

Néanmoins, les accidents de travail concernant les intérimaires restent un sujet délicat. Les consultants des agences intérimaires doivent rester attentifs à l'utilisateur et à son approche dans sa politique du bien-être envers ses travailleurs et ses travailleurs intérimaires. Pour le consultant intérimaire lui-même, il est également important qu'il/elle réussisse à réaliser la bonne adéquation entre l'offre et la demande, c'est-à-dire entre l'utilisateur et le salarié intérimaire. Le transfert d'informations

correct entre l'utilisateur et l'agence de travail intérimaire n'est alors plus tellement de la magie mais la réalité. A cette fin, Prévention et Intérim organise une demi-journée d'étude le 7 juin où seront discutés à la fois la fiche poste de travail, l'utilisation de la Base de Données Centralisée PI-M et le nouveau site internet de PI. Avec le début de la campagne d'inspection du travail, ce moment d'étude peut être fortement recommandé.

La campagne d'été pour les jobistes étudiants a commencé et une « boîte d'été » est disponible depuis plusieurs années maintenant. Cette année, il a été décidé de lier la campagne des jobistes étudiants aux risques pour la santé de la manutention manuelle de charges. Le but est de donner l'attention nécessaire pour soulever et déplacer correctement, avec de bonnes postures et suffisamment d'exercices ! Dans la boîte, vous trouverez des affiches sur lesquelles les travailleurs intérimaires et les étudiants peuvent trouver les moyens d'éviter par des postures adéquates les risques pour la santé liés à la manutention manuelle de charges.

Pour le jobiste étudiant, le Frisbee bien connu est de sortie, il peut, s'il le désire, bouger pendant tout l'été...

Marijke Bruyninckx
Directeur Prévention et Intérim



FICHE DE POSTE DE TRAVAIL

Le site www.fichepostedetravail.be, une aide pour le consultant

La campagne d'inspection s'est préparée à visiter l'ensemble du secteur de l'intérim. Elle axera une partie de son travail chez les utilisateurs. Elle touchera aux procédures existantes en interne sur les « Fiches poste de travail » de sa création au suivi.

Nous vous rappelons que PI a développé des outils gratuits afin de soutenir vos procédures internes telles que le modèle de fiche de poste de travail ou les info-fiches qui sont à votre disposition chez PI. Ces ressources sont idéales pour répondre aux questions des utilisateurs concernant la fiche de poste de travail.

En tant que consultant, il est de votre devoir de conseiller, judicieusement les utilisateurs sur la fiche de poste de travail. Dans cette optique, vous pouvez conseiller aux utilisateurs le site www.fichepostedetravail.be.

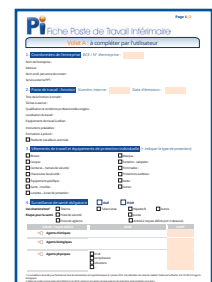
Sur le site www.fichepostedetravail.be est repris l'ensemble des informations utiles comme l'outil en ligne pour

remplir et générer automatiquement une fiche poste de travail avec son numéro d'identification (N°FPT-ID), un guide d'utilisation, ou des exemples de fiches par rapport aux différents métiers,...

Pour rappel, le numéro d'identification est un numéro unique et indispensable pour rechercher les aptitudes médicales d'un travailleur intérimaire pour le poste de travail décrit sur la FPT dans la Base de Données Centralisée PI-M.

Grâce à toutes ces informations pratiques, les utilisateurs pourront compléter et vous apporter une fiche poste de travail complète et juste.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter notre équipe de conseillers.



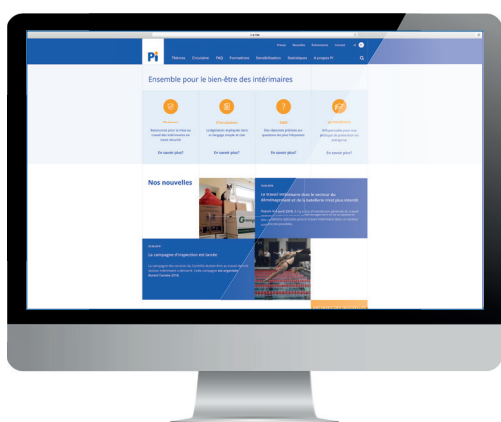
Ensemble pour le bien-être des intérimaires

Prévention et Intérim travaille à un emploi sûr et sain pour les travailleurs intérimaires. Pour conseiller et sensibiliser les agences de travail intérimaire, les travailleurs intérimaires et les utilisateurs, PI propose depuis de nombreuses années un large éventail d'informations pertinentes via www.p-i.be. À l'aube de notre 20^e anniversaire, nous avons complètement renouvelé ce site web central.

2

Le **lay-out** semble maintenant plus frais. Le bleu et l'orange du logo PI colorent le site.

La **structure** du site a été simplifiée. Via un nombre limité de recherches, vous atteignez rapidement votre objectif:



une réponse à votre question de prévention urgente. Si vous ne trouvez pas la réponse, vous pouvez toujours accéder aux informations recherchées via les liens internes. Toujours aucune réponse ? Contactez l'équipe PI et nous vous aiderons à trouver la réponse à votre problème.



Et enfin: le **contenu** a été mis à jour, affiné et considérablement élargi.

L'équipe PI a travaillé dur ces derniers mois pour vous proposer ce nouveau www.p-i.be. Nous espérons qu'il pourra vous aider sur le chemin du bien-être lors d'un travail avec des travailleurs intérimaires.

www.p-i.be Premiers secours pour des questions de prévention

En tant que consultant, vous vous posez souvent des questions sur la prévention. Le site internet www.p-i.be, vous donne tous les ingrédients pour trouver rapidement et facilement une réponse correcte. Vous trouverez ci-dessous une sélection dans le menu de www.p-i.be. Savoureux appétit.

Au secours, inspection du travail !

« Je viens de recevoir une lettre disant que dans quelques jours, l'inspection du travail viendra. Ils veulent savoir comment nous traitons les dossiers de travail et comment nous organisons la surveillance de santé des travailleurs intérimaires. Qu'est-ce exactement la campagne d'inspection ? »

- ⇒ **Thèmes / Inspection du travail**
- ⇒ **Nouvelles / Campagne d'inspection**

« Qu'est-ce exactement cette surveillance de la santé ? L'agence de travail intérimaire est responsable de l'examen médical préliminaire, des vaccinations obligatoires et de la protection de la maternité. Mais que signifie "préalable" ? Pour quels postes de travail la vaccination est-elle obligatoire ? Quel est le rôle de l'utilisateur et de l'agence d'intérim dans la protection de la maternité ? »

- ⇒ **Thèmes / Surveillance de la santé**
- ⇒ **FAQ / Surveillance de la santé**
- ⇒ **Circulaires / Protection de la maternité**
- ⇒ **Sensibilisation / Vérification de la vaccination**

« Et cette fiche poste de travail ? L'utilisateur doit remplir la fiche poste de travail. Mais pourquoi ? Et qu'est-ce qui ne devrait pas manquer sur la fiche poste de travail ? Et pourquoi un numéro d'identification est-il important ? »

- ⇒ **FAQ / Numéro d'identification**
- ⇒ **Thèmes / Fiche poste de travail**
- ⇒ **Thèmes / Tâches pour l'agence d'intérim-l'utilisateur**
- ⇒ **Sensibilisation / Fiche d'information fiche poste de travail**

Et regardez : en bas se trouve une **bannière** vers cet autre site de PI : www.fichepostedettravail.be.

Au secours, accident de travail !

« Que dois-je faire si un travailleur intérimaire a un accident de travail ? En tant qu'agence de travail intérimaire, je fournis la déclaration. En cas d'accident grave avec un travailleur intérimaire, l'utilisateur doit fournir un rapport complet au contrôle du bien-être. Mais quand est-ce un accident de travail "grave" ? Et qu'est-ce qu'un tel "rapport circonstancié" ? Comment remplir la déclaration d'accident ? »

- ⇒ **Thèmes / Accident de travail**
- ⇒ **Circulaires / Déclaration des accidents de travail, Accidents de travail graves**
- ⇒ **FAQ / Accidents de travail**

Au secours, permis de conduire !

« Mon travailleur intérimaire bulgare a un permis de conduire européen. Comment puis-je voir si son aptitude à conduire est en ordre ? Est-ce qu'il doit encore aller chez le médecin du travail parce que son travail est un poste de sécurité ? Que signifie encore le code 95 ? »

- ⇒ **Thèmes / Permis de conduire**
- ⇒ **Circulaires / Permis de conduire, Compétence professionnelle, Aptitude à conduire**
- ⇒ **FAQ / Permis de conduire et aptitude à conduire**

Guide du site

Accueil

Les quatre onglets de la page d'accueil vous mènent directement au cœur de notre nouveau site Web. Vous trouverez des informations sur mesure sur la prévention et le bien-être dans le secteur de l'emploi intérimaire dans les thèmes, les Circulaires, les FAQ et les formations. Vous y trouverez également les **dernières nouvelles**.

Thèmes

Nous avons regroupé des informations et de la documentation sur divers aspects de la politique de prévention **par thème**. Actuellement, nous offrons environ **40 sujets**. À l'avenir, nous remplirons encore cette partie du site avec de nouveaux thèmes pertinents. Sur les pages thématiques, nous donnons des informations sur **le rôle** des agences de travail intérimaire, des travailleurs intérimaires et des utilisateurs. Nous fournissons également **la base légale**. Dans chaque thème, vous pouvez cliquer sur les liens vers les Circulaires, les FAQ, les fiches d'information, les sites utiles, ...

Circulaires

PI a résumé la législation belge en matière de bien-être dans des Circulaires, avec des explications spécifiques adaptées aux consultants et aux utilisateurs. Les Circulaires sont **disposées** sur le site web **selon** les titres du **Code du bien-être au travail**. Les Circulaires ont été adaptées au nouveau Code.

FAQ

Dans cette partie du site, nous présentons de manière claire et simple des **réponses** aux questions que les agences, les utilisateurs ou les intérimaires posent souvent à PI. Actuellement, près de 50 questions ont été incluses. Nous mettons également à jour régulièrement cette section du site.

Formations

La formation est l'un des éléments les plus importants d'une politique de prévention efficace. Pour soutenir les agences d'intérim, Prévention et Intérim propose de nombreuses **formations**, telles que la « Prévention et la protection au travail (niveau 3) », des formations sur des thèmes spécifiques tels que la **Politique de prévention dans le secteur intérimaire** (cours gratuit de 2 heures pour les consultants) et un certain nombre de formations en ligne. Dans cette partie du site, vous trouverez toutes les informations à ce sujet.

Sensibilisation

Aimeriez-vous recevoir du matériel pour sensibiliser les travailleurs intérimaires et les utilisateurs ? Sur cette page, vous pouvez faire votre choix et PI les livre gratuitement aux agences d'intérim. Vous y trouverez notre agenda, des fiches d'information, des posters, des gadgets de sensibilisation, ...

Statistiques

PI recueille régulièrement les chiffres sur **les accidents de travail et les examens de santé** des travailleurs intérimaires. Sur ces pages, vous trouverez ces **statistiques** classées et analysées par an.

À propos de PI

Voulez-vous en savoir plus sur l'organisation et le fonctionnement de PI ? Quelles sont les tâches de PI ? Voulez-vous consulter le rapport annuel de PI ? Comment devenir membre de PI en tant que nouvelle agence intérimaire ? Vous trouverez la réponse à "À propos de PI".

3

« Ce conducteur peut-il conduire avec des produits dangereux ? »

⇒ **Thèmes / ADR**

« Et comment puis-je sensibiliser mon travailleur intérimaire à conduire prudemment ? Aussi sur le chemin du travail ? »

⇒ **Thèmes / Sécurité routière**

Au secours, un jobiste étudiant !

« Ce n'est pas fini cet été magnifique. Les étudiants travaillent à nouveau dans les agences intérimaires. Qu'est-ce qu'un jobiste étudiant n'est pas autorisé à faire ? Un élève avec un transpalette électrique peut-il travailler dans l'entrepôt ? »

⇒ **Circulaires / Jobiste étudiant**

⇒ **Thèmes / Jobiste étudiant**

⇒ **Par la bannière à www.jesuisjobiste.be**

« Est-ce que PI propose un gadget pour nos étudiants jobistes ? Comment puis-je commander ces frisbees ? Et y a-t-il encore des cartes de signalisation de sécurité ? »

⇒ **Sensibilisation**

« Est-ce que les étudiants ont parfois un accident de travail ? Malheureusement oui. »

⇒ **Statistiques / Accidents de travail pour les jobistes étudiants**

Au secours, lourd fardeau !

« Est-il normal que les utilisateurs indiquent si souvent « maintenance manuelle des charges » sur la fiche de poste de travail ? »

⇒ **Thèmes / Maintenance manuelle des charges**

⇒ **Circulaires / Maintenance manuelle des charges**

« Quels sont en réalité les 4 risques de santé les plus courants sur une fiche poste de travail ? La maintenance manuelle des charges est certainement incluse. Fonction de sécurité aussi. Travailler dans un environnement bruyant aussi. Mais ce quatrième ? »

⇒ **Statistiques / Surveillance de la santé**

« Quels conseils puis-je donner à mes travailleurs intérimaires pour soulever et déplacer en toute sécurité ? »

⇒ **Thèmes / Maintenance manuelle des charges**

Au secours, chaussures de sécurité voulues !

« Je sais que l'utilisateur est responsable des chaussures de sécurité. Mais est-ce encore le cas ? Est-ce que toutes les chaussures de sécurité sont-elles identiques ou y a-t-il des différences ? »

⇒ **Thèmes / Équipement de protection individuelle**

⇒ **Circulaires / Équipement de protection individuelle**

Beaucoup de questions, encore plus de réponses sur www.p-i.be. Avez-vous faim pour plus d'informations ? Contacter PI (⇒ **Contact**) ou suivez une formation sur la politique de prévention dans le secteur intérimaire (⇒ **Formations**)



FORMATION

4

Formation « Prévention et protection au travail »

Prévention et Intérim organise, annuellement, en français et en néerlandais sa formation « Prévention et protection au travail » niveau de base destinée aux personnes de liaison et aux collaborateurs des bureaux d'intérim. Pour rappel, cette formation permet aux participants d'obtenir un certificat de conseiller en prévention de niveau III.

PI s'est, une nouvelle fois, entouré de formateurs ayant une grande expérience du terrain et travaillant dans des milieux différents tels que le SPF Emploi, des services externes, un service de prévention incendie, le milieu des assurances, ... sans oublier des spécialistes du milieu de l'intérim afin d'apporter la meilleure expertise possible aux futurs conseillers.

Cette formation tient compte des spécificités de notre secteur tout en respectant les différentes exigences du code du bien-être au travail. Les participants ont l'occasion de mieux comprendre la législation, les notions d'analyses de risques, d'incendie, d'ergonomie, de charges psychosociales, ... mais également d'autres thèmes spécifiques à l'emploi intérimaire comme la fiche poste de

travail, les spécificités des jobistes étudiants, ...

Afin de clôturer au mieux cette formation, une visite d'entreprise fut organisée. Cette année, le groupe francophone est allé à la RTBF où il a eu l'occasion de voir l'envers du décor avec leur nouveau regard de préventeur. Nos participants ont eu droit à une visite sur mesure proposée par le conseiller en prévention de la RTBF, F. Gaudin.

Cette formation se déroule sur 6 mardis dans nos locaux à Tour et Taxis. Comme chaque année la version néerlandophone aura lieu en automne 2018 et la prochaine session francophone se passera vers Carnaval 2019.

Si cette formation vous intéresse ou que vous souhaitez avoir de plus amples informations, visitez notre nouveau site www.p-i.be. Pour toute inscription à notre formation en français ou néerlandais, veuillez envoyer un mail à kdp@p-i.be. N'oubliez pas de préciser la langue dans laquelle vous souhaitez suivre la formation.

Session d'étude fiche poste de travail

Prévention et Intérim organise le **7 juin 2018** une session d'étude d'une demi-journée sur les obligations concernant la fiche poste de travail, l'utilisation de la Base de Données Centralisée PI-M et le nouveau site internet www.p-i.be.

La session est destinée à tous collaborateurs des agences d'intérim qui traitent des fiches poste de travail et/ou travaillent avec la Base de Données Centralisée PI-M. Le programme comprend une actualisation des obligations relatives à la fiche poste de travail complétée par des exemples pratiques, comment utiliser la Base de Données et tout ce que vous pouvez trouver sur le nouveau site de PI.

La fiche poste de travail : un document légal et obligatoire. Souvent la fiche poste de travail manque ou n'est pas remplie correctement. Il est important que les consultants d'agence intérimaire reçoivent cette fiche dûment complétée par les

utilisateurs afin de pouvoir placer le travailleur intérimaire adéquat. C'est la raison pour laquelle dans le programme de notre session d'étude, les concepts importants de la fiche poste de travail seront repris ainsi que l'analyse de quelques cas concrets.

Nous vous rappelons aussi que PI organise régulièrement la formation « **Politique de Prévention dans le secteur intérimaire** ». Vous avez la possibilité de suivre cette formation facultative de 2 heures les mêmes jours que la session collective de la formation de base « Législation sociale & Bien-être au Travail - Intérim » de Federgon. Vous trouvez les dates de cette formation sur notre site www.p-i.be/formations.

Nous espérons vous retrouver nombreux. En attendant, nos sites www.fichepostedetavail.be et www.pi-m.be sont toujours à votre disposition en tant qu'aide pratique et précieuse.



CONCOURS

Gagnez un coffret-cadeau Bongo « Apéro & Co »

Vous avez manqué le dernier concours ? Pas de panique ! Dans ce PI News vous pouvez à nouveau tenter votre chance en participant à notre petit quiz. La personne ayant les réponses correctes et dont la réponse à la question subsidiaire sera la plus proche remportera un coffret-cadeau Bongo « Apéro & Co ».

Participez en envoyant vos réponses par e-mail à info@p-i.be avant le 1^{er} juillet 2018. Bonne chance !

Conseil : toutes les réponses se trouvent sur notre site renouvelé www.p-i.be.

Questions concours

1. Combien de jours de cours comprend la formation de base Prévention et Protection au travail proposée par PI ?

- a. 4 jours
- b. 5 jours
- c. 6 jours
- d. 7 jours

2. En 2018, quel anniversaire fêtera PI ?

- a. Les 60 ans de Tour & Taxis

- b. Le 20^e anniversaire de la création de PI
- c. Le 15^e anniversaire de la création de PI
- d. Les 10 ans de la fiche de poste de travail

3. Quel geste faut-il éviter quand on soulève une charge ?

- a. Placer les pieds autour de la charge
- b. Porter la charge près du corps
- c. Courber le dos
- d. Plier les genoux

Question subsidiaire :

À combien d'adresses ce PI News sera-t-il expédié par la poste ?

Gagnant et solutions :

Félicitations à **Matthias Meyndonckx** (A-Concept Interim) qui gagne un coffret-cadeau Bongo « Cinéma & Bulles ». Les réponses correctes étaient : 1b, 2b, 3d et la réponse à la question subsidiaire était 4,547 kg.